CNU 27
Compte-rendu de la session
Suivi de carrière 2026

La section 27 (Informatique) s'est réunie le mercredi 9 septembre 2026 à Paris, dans les locaux du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, pour examiner les dossiers déposés pour la session Suivi de carrière 2026. Ce document présente un bilan de cette session.

En préambule, nous rappelons que, en section 27, le suivi de carrière n'est pas une évaluation des activités. Il s'agit, pour la section, d'un outil permettant aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs (EC) qui le souhaitent, d'instaurer un échange avec la section sur le déroulé de carrière, le contexte d'exercice de leurs missions et les conditions de travail.

Nous encourageons particulièrement les collègues rencontrant des difficultés dans leur contexte d'exercice ou leurs conditions de travail à déposer un dossier et à bien y détailler les problématiques rencontrées. La forme attendue du dossier (qui est très différente d'un dossier déposé dans le cadre d'une autre procédure dépendant du CNU) est précisée dans la note dédiée sur le site de la section[1].

Ce suivi de carrière représente également pour la section un observatoire national des conditions d'exercice et de l'évolution du métier d'enseignant-chercheur (EC). Il permet aussi d'accompagner des cas particuliers avec des retours spécifiques aux EC concerné.e.s ainsi qu'à leurs établissements selon les cas.

La section 27 rappelle que le non-dépôt de dossier ou le dépôt d'un dossier non renseigné, de même que le dépôt d'un dossier renseigné, est sans conséquence sur l'instruction des demandes qui seraient faites ultérieurement par l'EC à la section 27 du CNU.

Comme pour l'ensemble des autres sessions, chaque dossier a été préalablement étudié par deux rapporteuses ou rapporteurs qui en ont fait une présentation en session. Dans le cas de dossiers faisant apparaître des difficultés marquées dans les conditions d'exercice du métier d'EC et nécessitant un approfondissement des informations évoquées dans le document soumis, le bureau de la section prend contact directement avec les EC concerné.e.s.

Bilan qualitatif

Globalement, la section constate, à la lecture des 17 dossiers déposés (11 MCF et 6 PR), la motivation et l'implication des collègues, un amour du métier et un engagement sincère pour remplir leurs missions en enseignement et en recherche, notamment par exemple au bénéfice des formations qui sont dispensées aux étudiantes et aux étudiants, malgré toutes les difficultés auxquelles il faut faire face et qui entravent le bon déroulement de ces missions. Ces difficultés ne sont malheureusement pas nouvelles et ont pour certaines déjà été relevées par la section les années précédentes.

[1] https://cnu27.ls2n.fr/suivi-de-carriere/

Il ressort des dossiers soumis en 2026 qu'un certain nombre de difficultés, pour certaines - récurrentes depuis de nombreuses années, émergent :

- **Charges d'enseignement**. Comme les années précédentes, la section constate que les charges d'enseignement, toujours aussi importantes et allant souvent bien au-delà du service statutaire (jusqu'à plus de 200% du service statutaire et même au-delà), génèrent une inquiétude, légitime, quant à la possibilité d'assurer les missions de recherche dans de bonnes conditions.

- **Charges administratives et responsabilités collectives**. Il en va de même pour les charges administratives et de gestion. De nombreux EC doivent pallier le manque structurel de personnels BIATSS (dont le recrutement serait évidemment souhaitable) en assurant de lourdes tâches de gestion quotidienne. Cela a pour conséquence d'oblitérer leur capacité à mener dans de bonnes conditions toutes les missions attendues des EC.

- **Fusion/restructuration des établissements et multiplicité des sites d'exercice**. Les fusions et restructurations des universités engendrent, dans de nombreux cas, des conditions de travail plus complexes et de nombreuses incertitudes pour les collègues.

- **Activités sur des sites délocalisés**. Conséquence dans certains cas des restructurations évoquées ci-dessus, plusieurs EC font état de l'impact de l'éloignement entre les sites d'enseignement et/ou de recherche (avec parfois plus de 100 km de distance ou de très mauvaises conditions d'accès liées à un maillage insuffisant en termes de transports) sur leur quotidien. La dispersion des missions sur des sites multiples, souvent éloignés, sans aménagement de la mobilité des EC, et sans prise en compte de la multitude de contextes dans lesquels ils doivent travailler et évoluer, se fait au détriment des conditions d'exercice.

- **Disparité des conditions d'exercice**. Dans le même temps, la disparité des conditions d'exercice sur le territoire s'accroît, augmentant le sentiment d'inégalité dont témoignent les collègues dans leurs dossiers. Des différences significatives apparaissent ainsi dans la reconnaissance de l'implication des collègues dans leurs missions (par exemple dans l'obtention ou non de décharges liées à l'investissement dans des projets chronophages).

Enfin, plusieurs dossiers faisaient état des difficultés vécues dans les établissements suite aux campagnes de promotion interne par repyramidage : mise en concurrence directe des collègues membres d'une même équipe pédagogique, manque d'alignement des décisions de promotion interne avec les lignes de gestion, opacité de la constitution des comités de promotion interne, etc.

Ce sujet a été très sérieusement pris en compte par la section 27 qui proposera prochainement un bilan des 5 années de campagne de promotion interne.

Bilan quantitatif

Les 17 dossiers déposés (11 MCF et 6 PR) émanent de 12 établissements.

Parmi les 17 dossiers déposés, 4 dossiers alertent la section sur une ou plusieurs difficultés rencontrées. Les 13 autres dossiers ne font pas remonter de difficulté particulière.

Conclusion

La section 27 a continué à mettre en œuvre en 2026, comme elle le pratique depuis 2017, un suivi de carrière qui permet d'instaurer un échange sur le déroulé de carrière, le contexte d'exercice et les conditions de travail. Les retours des collègues, suite à la prise de connaissance des observations de la section, sont en effet positifs et montrent que la démarche est comprise et saluée. Néanmoins, la section continue de constater et de regretter le peu d'information sur les mesures correctives censées être prises par les établissements pour répondre aux demandes faites par la section 27 du CNU lors des sessions précédentes du suivi de carrière.